



Protocole d'urgence – Environnement : Orage violent

Les orages surviennent n'importe où, généralement le printemps et l'été. Un orage violent est souvent accompagné d'une pluie diluvienne, de grêle, de foudre ou de vent violent, et il peut occasionner des inondations, des incendies, des pannes de courant, parfois même des tornades.

Être bien préparée

1. Connaître les différences entre les types d'alertes pour les orages violents (ex. : veille vs avertissement).
2. Rester informée des conditions météorologiques et des alertes d'orage violent dans la région.
3. Être préparée à l'éventualité d'une panne de courant et à ses conséquences.
4. Identifier des endroits sûrs et des abris pour rassembler les participantes au besoin.
5. Veiller à bien entretenir les arbres sur le site pour limiter les possibilités de dommages causés par la chute de branches ou d'arbres (demander l'aide de professionnelles).

En situation d'urgence

1. Quand le tonnerre gronde, rentrer à l'intérieur si possible. Se mettre à l'abri si le vent charrie des débris. S'il y a moins de 30 secondes entre un éclair et le coup de tonnerre, s'abriter sans tarder.
2. Il n'y a aucun endroit sûr à l'extérieur pendant un orage, mais il faut surtout éviter les arbres, les poteaux, les clôtures, les champs et les plans d'eau. En bateau, se rendre à la rive la plus proche sans tarder.
3. Communiquer avec une responsable et rester à l'affût des informations et des avis d'évacuation.
4. Si une personne a été frappée par la foudre, communiquer immédiatement avec le 9-1-1. Pratiquer la RCR si elle ne respire pas.
5. Au besoin, mettre à exécution le *protocole de gestion de crise*.

Après l'intervention

1. Rester à l'intérieur au moins 30 minutes après le dernier grondement du tonnerre.
2. S'assurer que le site est sécuritaire avant de s'y déplacer : vérifier s'il y a des branches ou des arbres dangereux, des câbles électriques tombés, des bâtiments endommagés, etc.
3. Être consciente des risques secondaires à la suite d'un orage violent : panne de courant, inondation, glissement de terrain, incendie de forêt.
4. Au besoin, remplir un rapport d'incident ou d'accident et mettre à exécution le *protocole de retour sur l'évènement*.